

PREST'ACTION

BULLETIN NUMÉRO 3

été - 2018

Macron casse la Formation Continue

LA CONVENTION
COLLECTIVE
REGROUPE
NOTAMMENT LES
MÉTIERS SUIVANTS :

Traduction
Enquête civile
Recouvrement de créances
Renseignement économique
Animation commerciale
Optimisation linéaire
Accueil évènementiel
Domiciliation entreprise
Accueil téléphonique
Accueil en Entreprise
Centres d'appels

La formation professionnelle continue, initialement prévue pour améliorer, acquérir des connaissances professionnelles (ou pas), est obligatoire depuis 1971 et est financée par un fonds dédié. Celui-ci, comme le budget de la Sécurité Sociale, n'a eu de cesse d'être convoité par le patronat qui n'en avait pas jusqu'alors la totale maîtrise.

Au fur et à mesure des réformes, des accords nationaux interprofessionnels ; les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de coller au plus près des velléités patronales. Aujourd'hui c'est un peu le coup de grâce ; par cette réforme, la formation continue, dans son concept initial d'émancipation et de promotion sociale des personnes, est dénaturée pour entrer dans une doctrine économique libérale.

De la formation continue à l'adaptation à l'emploi

La formation continue y est conçue comme un investissement au profit de l'entreprise, évaluable en compétences et rendement. Elle est pensée par le gouvernement Macron comme une réponse à un besoin de productivité et d'économie pour le patronat. Alors qu'elle devrait être une réponse et coller aux besoins ou envies des personnes. **C'est un véritable détournement par l'Etat des fonds de la formation, financés par nos salaires auquel nous assistons dans un silence assourdissant.**

Au prétexte de mieux sécuriser le parcours professionnel de chacun-e, le gouvernement effectue une refonte complète de la formation continue, tant dans ses modalités de financement, de gestion, mais aussi dans ses modalités d'accès. Tout cela, bien sûr, dans une logique libérale de la compétence et de l'emploi, bien loin de celle de la qualification et des métiers que nous défendons.

Territorialisation, pièges à ...

Mesure phare de la réforme de 2014, le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) est remanié dans le projet de loi actuel, entre autre, par la territorialisation de l'offre de formations. Résultat ? Chacune et chacun n'auront accès qu'à des formations selon les besoins économiques d'un bassin d'emploi.

Les patrons donneront leurs besoins puis le gouvernement, par ses instances sur le territoire, proposera des formations. Quel choix restera-t-il aux salarié-es, aux demandeur-euses d'emploi, autre que de devenir

un peu plus esclaves des volontés patronales ? Toutes et tous auront la « liberté » d'un avenir professionnel, pour peu qu'il soit conforme au besoin patronal de votre région... En clair, si vous voulez une formation différente des besoins des patrons de votre département... il faudra aller voir ailleurs... Par exemple, si la principale demande du patronat d'un bassin d'emploi est celui des centres d'appels les formations seront dédiées à ce métier. Et cela, même si les besoins correspondent à un fort turn over dû aux bas salaires et aux conditions de travail.

Dans une société où l'optimisation des performances « lean management » fait des ravages, où la perte de sens au travail est généralisée, les salarié-es de demain n'auront plus à se poser de question, la formation ne sera accessible que pour celles et ceux qui acceptent de renoncer à leurs envies pour se conformer à des besoins. Cela est bien loin des valeurs d'émancipation que pouvait apporter la formation continue et le refus de marchandisation de notre valeur de travailleur-euses

Dématérialisation piège à travailleur-ses !

La Ministre du Travail l'a annoncé, le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) demeure gratuit et accessible à toutes et tous. Pour rappel, en 4 ans, ce service dématérialisé n'a aucunement prouvé son efficacité. Alors que le gouvernement précédent n'a eu de cesse de communiquer sur ce CEP, les salarié-es ne se sont pas saisi-es de cette modalité d'accès à la formation. Cela est sans doute dû à la complexité de ce système en accès unique dématérialisé. Les grandes idéologies des derniers gouvernements ont oublié la fracture du numérique et l'inégalité d'accès aux nouvelles technologies. Tout cela remet en cause le principe de l'accès à la formation pour toutes et tous.

Alors, même si aujourd'hui nous sommes loin du système juste et rêvé, le gouvernement répond aux problèmes actuels par les mêmes réponses. Ce qui fait que leurs mesures vont rendre tout cela encore plus

BULLETIN DE
LA CONVENTION
COLLECTIVE
PRESTATAIRES
DE SERVICES DU
SECTEUR TERTIAIRE
DU SYNDICAT :

Sud
Union
syndicale
Solidaires

inégalitaire et moins accessible à tout un chacun-e.

Le Compte Personnel Formation, une coquille vide

La mesure phare de la réforme actuelle est la monétisation du Compte Personnel de Formation (CPF). Pour rappel le CPF, créé en même temps que le CEP n'a lui non plus fait ses preuves jusqu'à présent. Le crédit horaire annuel affecté à ce compte en est certainement la cause et c'est pourquoi la ministre El Khomri, jusqu'à la fin de ses mandats au Ministère du travail, n'a eu de cesse d'y déroger en offrant des possibilités aux organismes paritaires (qui gèrent jusqu'à présent la collecte des fonds de formation) d'abonder le financement de la formation des salarié-es.

Il faut dire qu'avec 150h en général, il est difficile d'accéder à une formation diplômante. L'expression en euros et non en heures des droits à la formation via le CPF ne va pas y changer grand-chose, à part accentuer l'individualisation du système.

Par exemple dans la branche des associations sanitaires sociales et médico-sociales non lucratives, le prix moyen d'une formation diplômante est de 28 000 euros. Quelle formation va être accessible pour 5 000 euros maximum (8 000€ sous conditions) ? Au mieux les personnes mobilisant l'intégralité de leur compte pourront valider une unité, un bloc de compétences d'un diplôme pour mieux servir une entreprise sans pour autant pouvoir valoriser leurs compétences par l'obtention d'un diplôme, vecteur de promotion sociale. **Au final, un droit que nous n'avons plus les moyens ni**

l'occasion d'exercer, n'existe plus réellement.

Enfin, le projet de loi réforme la gestion du Compte Personnel de Formation, puisqu'elle est confiée à la Caisse des dépôts et consignation en prévoyant que celle-ci en assure seule les différentes dimensions, de l'inscription des titulaires de droits à formation au paiement des organismes de formation. Le gouvernement ré-affirme en ce sens sa volonté d'exclure tous les acteurs-trices de terrain de cette gestion et notamment les syndicats de salarié-es. Si la gestion paritaire n'était guère que l'ombre de la gestion socialisée de la formation que nous revendiquons, avec cette dernière mesure la prise de contrôle par l'Etat est totale.

Le 21 septembre 2018, les décrets d'application devraient commencer à être publiés. Le gouvernement, encore une fois, bafoue les conquêtes sociales au profit d'un patronat qui ne cherche qu'à faire baisser le coût du travail.

SUD-Solidaires appelle tou-tes les citoyennes et citoyens, étudiant-es, chômeuses et chômeurs, retraité-es, travailleuses et travailleurs de tous les secteurs d'activité, du public comme du privé à se joindre aux différents mouvements de lutte et aux mobilisations à venir face à l'ampleur des attaques de Macron et de son gouvernement

Lancement du site CCS-RC

Un Certificat de Compétences des Services (CCS) « Relation Client » a été mis en place au niveau de la Convention Collective. Son objectif est d'identifier et de reconnaître les compétences clés de la relation client en lien avec les exigences des métiers. Le CCS RC est un certificat national de compétences. Il peut également être utilisé dans l'élaboration de CQP ou titres professionnels. A ce jour, vous pouvez non seulement candidater pour l'obtenir mais aussi pour devenir évaluateur... Un site internet a été créé pour plus d'explication : **Nous reviendrons sur ce certificat avec un matériel dédié par la suite...**

<http://www.branchep2st-ccs-rc.fr>

Suivre l'actualité de la convention collective :

Peu à peu nous prenons nos marques au sein de la convention collective puisque nous y siégeons depuis seulement quelques mois.

Une page Facebook a été mise en place afin de permettre à nos 100 000 collègues de suivre l'actualité de la Branche. Cette page est un complément à notre bulletin "Prest'Action", cela devrait permettre une meilleure réactivité.

@sudsolidairesprestataires

Agefos PME

Notre convention collective a fait le choix de travailler avec l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) appelé AGEFOS PME.

Cette OPCA gère pour notre convention la collecte des fonds de la formation professionnelle des entreprises et notamment des PME TPE (très nombreuses dans notre secteur). L'OPCA gère et finance les actions de formation et les contrats de professionnalisation.

Vous pouvez retrouver sur son site internet des éléments pour répondre à vos questions sur la formation comme par exemple :

- Suivre une formation longue et valider des compétences à titre individuel ? *Le Congé Individuel de Formation (CIF) vous en donne la possibilité.*

- Accroître votre niveau de qualification et sécuriser votre parcours professionnel ? *Mobilisez votre Compte personnel de formation (CPF)* etc etc

Vous pouvez aussi y retrouver des éléments pour passer votre Certificat de Qualification Professionnelle en tant que Télésecrétaire, chargés d'accueil...

<http://www.agefos-pme.com/site-national/accueil/>

Choisissez votre région, puis dans le menu déroulant "Prestataires de services du secteur tertiaire"

POUR PRENDRE CONTACT :

www.solidaires.org - Facebook : @sudsolidairesprestataires

SUD-Solidaires : 25 rue des envierges 75020 - 0144621200